

Cyber Crucible est-il conforme à la loi kenyane sur la protection des données ?

Réponse courte : Oui. La loi kenyane de 2019 sur la protection des données (Data Protection Act 2019) restreint le transfert transfrontalier vers des pays dotés de garanties appropriées, et applique une règle plus stricte aux données personnelles sensibles. Cyber Crucible ne collecte aucune donnée personnelle sensible, et peut être déployé de manière à ce qu'aucune donnée ne quitte le Kenya.

Ce qu'exige la loi

Les articles 48 et 49 de la Data Protection Act 2019 interdisent le transfert de données personnelles vers un pays ne disposant pas de garanties appropriées en matière de sécurité des données, avec plusieurs bases autorisées, dont l'adéquation.

La règle plus stricte qui compte : le transfert de données personnelles *sensibles* n'est autorisé que lorsque la personne concernée a donné son consentement **et** que des garanties appropriées existent. Les deux conditions, pas l'une ou l'autre.

Pourquoi la règle sur les données sensibles est le point clé

Cette double exigence est difficile à satisfaire sur le plan opérationnel — obtenir et prouver le consentement individuel de chaque personne concernée, de manière continue, pour un outil de sécurité.

Cyber Crucible contourne ce problème : **aucune donnée personnelle sensible n'est collectée.** Ni données biométriques, de santé ou génétiques ; ni données révélant l'origine raciale ou ethnique, les convictions religieuses ou les opinions politiques. Les données de télémétrie décrivent le comportement du système et les événements de sécurité, et non des attributs personnels.

Lorsque des données de télémétrie comportementale pourraient indirectement identifier une personne, les identifiants sont pseudonymisés ou masqués.

Transfert

Le stockage intermédiaire régional maintient le traitement à l'intérieur du Kenya. Le déploiement en air-gap ne produit aucune télémétrie sortante, de sorte que les articles 48 à 49 ne s'appliquent pas.

“ Statut au moment de la rédaction — à confirmer auprès d'un conseil juridique local.

Revision #1

Created 2026-07-24 07:09:53 UTC by Dennis Underwood

Updated 2026-07-24 07:09:53 UTC by Dennis Underwood